

PLAN DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LA VIOLENCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Extraits

Le plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence de chaque établissement d'enseignement comprend les éléments suivants :

1°) Le diagnostic : il comporte la rédaction d'un état des lieux chiffré du nombre d'incidents et faits graves de harcèlement et de violence recensés dans l'établissement d'enseignement à partir des données de vie scolaire.

L'école des Révoires est un établissement public d'enseignement primaire, composé de 14 classes du CP au CM2, pour un effectif de 308 élèves.

L'ensemble du personnel est composé de :

- Madame la Directrice, Audrey Pinco
- La secrétaire et l'adjointe-gestionnaire
- 28 enseignants toutes disciplines confondues
- Mme Girod, infirmière à temps complet
- L'assistante sociale présente deux fois par semaine
- La psychologue scolaire présente deux fois par semaine
- 3 répétiteurs
- 4 surveillants
- 7 agents techniques
- 1 factotum
- L'agent réserviste délégué par la sûreté publique.

1 / LE DIAGNOSTIC

Les actes de violence constatés peuvent être des disputes, moqueries, insultes, coups ou bagarre. Ces incidents sont essentiellement observés par les enseignants et le personnel de surveillance lors des récréations et de la pause méridienne et font l'objet de relevés à partir de grilles d'incidents tenues par les deux équipes de surveillance chargés des deux zones principales de récréation. Les récréations de la pause méridienne concentrent les incidents en raison de leur durée (1h30).

Bilan du nombre d'incidents de l'année scolaire 2023-2024 :

HARCELEMENT	0
INSULTES ENVERS L'ADULTE	1
BAGARRES	3
COUPS	9
MOQUERIES / INSULTES	17
DISPUTES	7

Configuration des lieux et organisation de la surveillance des récréations :

- Les récréations de milieu de demi-journées (durée de 15 minutes) sont échelonnées selon un emploi du temps précis et surveillées par les enseignants.
La cour du deuxième étage accueille les classes de CP, CE1 et une classe de CE2 (toilettes à l'intérieur du bâtiment et non dans la cour),
La cour du cinquième étage accueille les classes de CE2 (deux classes), CM1 et CM2 (toilettes dans la cour).
- La récréation de la pause méridienne (durée 1h30 maximum) est assurée par les répétiteurs et les surveillants.
La cour du deuxième étage accueille les classes de CP, CE1, CE2 (8 classes). Un répétiteur et deux surveillants assurent la surveillance et les rotations entre le restaurant scolaire et la cour de récréation.
La cour du cinquième étage accueille les classes de CM1 et CM2 (6 classes). Deux surveillants assurent la surveillance et les rotations entre le restaurant scolaire et la cour de récréation.
Un répétiteur assure la surveillance du restaurant scolaire et organise les rotations des classes qui déjeunent.
Un répétiteur organise deux fois par semaine des ateliers au gymnase et à la BDC.

Facteurs de vulnérabilité :

Chaque cour de récréation présente des zones décalées qui doivent faire l'objet d'une surveillance particulière (angles morts, toilettes à l'intérieur de l'établissement pour la cour du 2nd ...).

Les récréations de la pause méridienne concentrent les incidents en raison de leur durée (1h30 max) et du nombre d'élèves.

Il y a environ 270 enfants demi-pensionnaires, en moyenne 18 par classe soit un ratio de 38 élèves par personnel de surveillance. La petitesse des cours de récréations par rapport à la concentration d'élèves sur ce créneau ainsi que le ratio élevé d'enfants par personnel de surveillance peuvent engendrer une augmentation des risques d'incidents.

Afin de renforcer la surveillance, une demande pour l'octroi de surveillants supplémentaire a été faite.

2 / OBJECTIFS PRIORITAIRES

Extraits :

2°) Les objectifs prioritaires fixés par l'établissement d'enseignement en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence, en prenant compte de l'âge des élèves accueillis, l'environnement de l'établissement scolaire et le diagnostic prévu au chiffre premier.

1 / ETABLIR DES REGLES CLAIRES :

Avant de mettre en place une échelle de sanctions, il est important d'avoir des règles claires et compréhensibles par les enfants. Elles doivent être simples, spécifiques et refléter les attentes en matière de comportement à l'école. Cf. annexe 2

2 / IDENTIFIER LES COMPORTEMENTS SANCTIONNABLES :

Lister les comportements nécessitant une intervention disciplinaire, avec un ordre de gravité croissant. Cela peut inclure le non-respect des règles de conduite, le manque de respect envers l'adulte, le vandalisme, le harcèlement etc... Cf. baromètre du comportement

3 / DEFINIR LES NIVEAUX DE SANCTIONS ET LEUR APPLICATION :

Créer une échelle graduée de sanctions en fonction de la gravité des comportements.

Il sera ensuite précisé comment elles seront appliquées, par qui et dans quelles circonstances en s'assurant que ce processus soit juste et équitable pour tous les élèves. Cf. Echelle des sanctions

4 / COMMUNIQUER AVEC LES ENFANTS ET LES PARENTS :

Expliquer clairement les règles et les conséquences des comportements inappropriés aux élèves.

La communication est essentielle pour garantir la bonne compréhension des attentes et les conséquences de leurs sanctions. Utiliser des messages clairs.

5 / EVALUER ET AJUSTER :

Surveiller l'efficacité de l'échelle de sanctions et être prêt à apporter des ajustements si nécessaire.

Il est important de trouver un équilibre entre la discipline et le soutien à l'épanouissement et au développement des élèves. Favoriser l'acquisition des compétences psychosociales qui leur permettront de pouvoir s'intégrer avec aisance à la vie en collectivité.

Tous ces points permettent d'apaiser le climat scolaire, en instaurant un fonctionnement bienveillant, juste et clair. Cela induit une diminution des microviolences quotidiennes qui jouent sur la dégradation de la qualité de la vie scolaire.

3 / ACTIONS PROGRAMMEES :

Extraits :

3°) Les actions programmées pour réaliser les objectifs du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence, dans l'ordre suivant :

- Les actions de prévention, à savoir l'organisation de la surveillance des élèves visant à prévenir les situations à risque dans l'établissement d'enseignement, les actions de sensibilisation auprès des élèves, les projets internes et externes ciblant l'amélioration de la qualité de vie dans l'établissement d'enseignement.

L'information et la sensibilisation de l'ensemble du personnel et des élèves apparaît comme primordiale pour maintenir un climat scolaire harmonieux.

Pour réduire la violence en milieu scolaire, plusieurs actions de prévention sont mises en place :

1 / SENSIBILISATION :

Organiser des séances d'information et de sensibilisation pour les élèves, les enseignants et les parents sur les conséquences de la violence en milieu scolaire.

SENSIBILISATION AUX CYBERVIOLENCES :

Affichage dans différents lieux de l'établissement : règles de vie, messages bienveillants, baromètre de comportement, affiche de sensibilisation action innocence ...

ACTION INNOCENCE : Prévention à un usage responsable et raisonné des outils numériques

CE1 :

- ❖ Comprendre ce qu'est le réseau internet, son fonctionnement, les supports numériques pour y accéder, différencier les infos vraies des fausses, atelier pour bien construire son pseudo, son mot de passe et sécuriser ses informations personnelles,
- ❖ Discussion ouverte pour développer l'esprit critique afin de développer les bons réflexes et être connecté en toute sécurité.

CE2 :

- ❖ Jeux vidéo : En identifier les avantages, les dangers. Pédagogie sur les normes Pegi. Introduction sur la notion d'addiction aux écrans. Ces axes seront développés pour amener l'élève à une réflexion personnelle et collective grâce à l'échange et au débat
- ❖ Tiktok : Rappel à la loi, les fonctionnalités de Tiktok, ses dangers. Rédaction d'un guide de bonnes pratiques sur Tiktok.
- ❖ Amorcer un travail de réflexion afin d'acquérir et développer les bons réflexes et avoir une conduite raisonnée/responsable sur internet et réseaux sociaux.

CM1 :

- ❖ Sensibilisation aux bons réflexes dans la perspective de sécuriser les pratiques en ligne et en réseau.
- ❖ Réseaux sociaux : Sensibilisation à la nécessité de préserver ses informations personnelles, de réguler son temps d'utilisation des écrans.
- ❖ Réflexion sur le respect en ligne.

CM2 :

- ❖ Amorcer une réflexion quant aux dangers des réseaux sociaux (e-réputation, cyber harcèlement, hypersexualisation, sur consommation, addiction, culte de l'image, prédation...)

NB : la législation interdit la création de compte sur les réseaux sociaux à tout mineur de moins de 13 ans.

Mois de novembre / Mois de lutte contre le HARCÈLEMENT !

10 novembre : JOURNÉE « NON AU HARCÈLEMENT ! » Journée ayant pour but de rappeler aux élèves l'importance de prévenir et de lutter contre la violence en milieu scolaire et encourager l'empathie et la bienveillance. Des ateliers sont proposés dans toutes les classes en fonction de l'âge des élèves.

EXEMPLES :

Jeu de société : IMPROSOCIAL – Jeu éducatif – Jeu d'apprentissage pour le développement des habiletés sociales – Jeu d'improvisation pour les enfants de 8 ans à 12 ans, **FEELINGS** (Jeu sur les émotions) **TAKATTAK à la récré (Family)** - répondez du tac au tac (développer la confiance en soi, se défendre, répondre avec respect), jeu des mousquetaires en EPS

2 / FAVORISER UN CLIMAT SCOLAIRE POSITIF :

Encourager un environnement scolaire inclusif, respectueux et bienveillant où chaque élève se sent en sécurité et valorisé.

Organisation d'ateliers sur les temps de pause méridienne : Ces ateliers sont proposés par les enseignants tout au long de l'année à raison d'une heure par semaine et par classe. Projet comédie musicale, apprentissage du japonais, jeux de société....

Ces ateliers permettent de réduire le nombre d'élèves présents sur les cours de récréations. En moyenne 3 classes par jour bénéficient de ces temps d'ateliers.

Séances sportives proposées sur les temps de pause méridienne : ASM Rugby (balle ovale/lundi) ASM hand (jeudi)

Temps de lecture offerte proposés sur les temps de pause méridienne : Association « Je lis, tu lis, nous lisons » (mardi / jeudi)

3 / PROGRAMME DE GESTION DES CONFLITS :

- Mettre en place des programmes de médiation et de résolution de conflits pour aider les élèves à gérer leurs différends de manière constructive.
- La médiation entre les différents acteurs et victimes avec l'adulte présent au moment des faits demande de présentation d'excuses orales ou écrites selon les cas
- Pour les cas de harcèlement avérés la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP) sera appliquée.
- La transmission à la Directrice et aux enseignants,
- Une punition selon les cas (cf. échelle des punitions et sanctions),
- Porter l'incident à la connaissance des parents dans certains cas.
- Un suivi dans la durée afin de s'assurer du bien-être des élèves en question et de la résolution du conflit.

L'ensemble du personnel est sensibilisé et alerté sur les signaux et situations pouvant amener à ces incidents et nous mettons tout en œuvre afin de s'assurer le meilleur cadre de vie scolaire possible pour nos élèves.

4 / FORMATION DU PERSONNEL :

Offrir une formation aux enseignants sur la prévention de la violence, la gestion de classe et la promotion de comportements positifs.

Le référent harcèlement et plusieurs membres du personnel ont été formés à la méthode PIKAS en avril 2022. La méthode Pikas, ou méthode de préoccupation partagée, consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse.

Le chef d'établissement et tout le personnel enseignant a reçu une formation à réaliser en ligne sur le thème du harcèlement.

Concernant la Méthode de la Préoccupation Partagée, six membres du personnel ont reçu la formation dispensée par la DENJS. Cette méthode non blâmante, se caractérise par une grande préoccupation à l'égard de l'élève cible que l'on veut partager avec les élèves intimidateurs. Ceux-ci deviennent acteurs de la résolution de la situation. Cette méthode se révèle efficace dans le traitement de la très grande majorité des situations rencontrées.

Chaque début d'année scolaire, les nouveaux personnels enseignants et de surveillance reçoivent la formation à réaliser en ligne sur le thème du harcèlement.

Des formations seront organisées et suivies par le chef d'établissement, le personnel enseignant et le personnel de surveillance à des périodicités variables.

5 / SURVEILLANCE ET SUPERVISION :

Renforcer la présence d'adultes dans les espaces communs de l'école pour détecter et intervenir rapidement en cas de situation de violence.

6 / ENCOURAGEMENT DE LA PARTICIPATION DES ELEVES :

Impliquer les élèves : création de règles, de normes de comportement de l'école, afin de favoriser un sentiment d'appartenance et de responsabilité.

Organisation de projets : Par exemple, création de contremarches avec des messages positifs et bienveillants. Messages produits en classe collectivement par les élèves et leurs enseignants. Organisation logistique par le factotum et l'équipe de surveillance (peinture, découpe de lettres ...) Participation de l'ensemble des classes et de leurs professeurs : professeurs de classe et de spécialités (anglais, monégasque, instruction religieuse)

7/ INFORMER LES PARENTS D'ELEVES :

- Mise à disposition sur le site internet de l'école de la procédure à suivre en cas de situation de harcèlement ou de violence en milieu scolaire,
- Mise à disposition des coordonnées du référent harcèlement : Mme Sabrina LECHNER

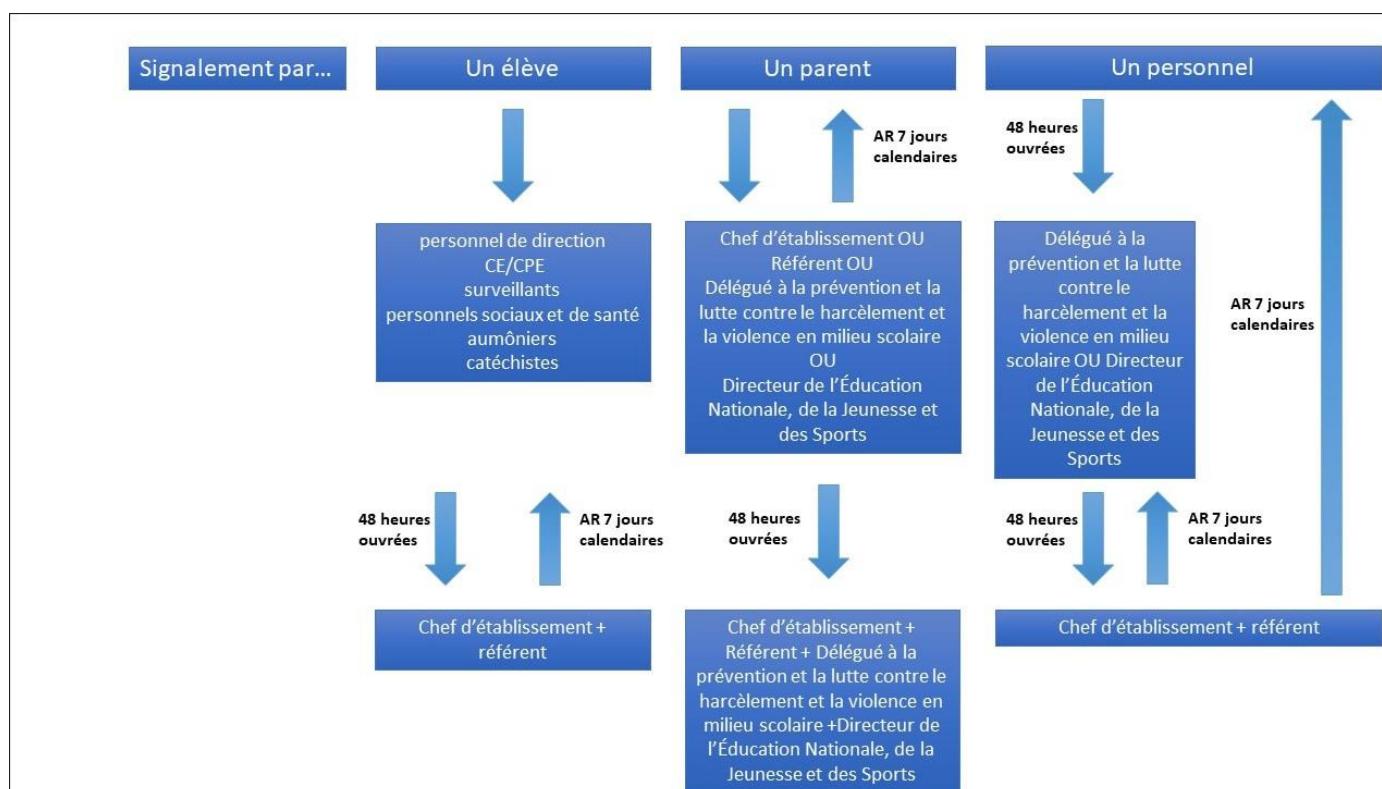
- Mise à disposition du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence consultable par tous aux heures d'ouverture de l'établissement.

En combinant ces différentes stratégies, l'école contribue à créer un environnement propice à l'apprentissage et au développement personnel, tout en réduisant les incidents et les violences.

LA PROCEDURE DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT :

Extraits :

(...), le circuit d'information formalisé au sein de l'établissement, l'identification et les coordonnées des personnes ressources.



Comment est traité une situation de harcèlement ?

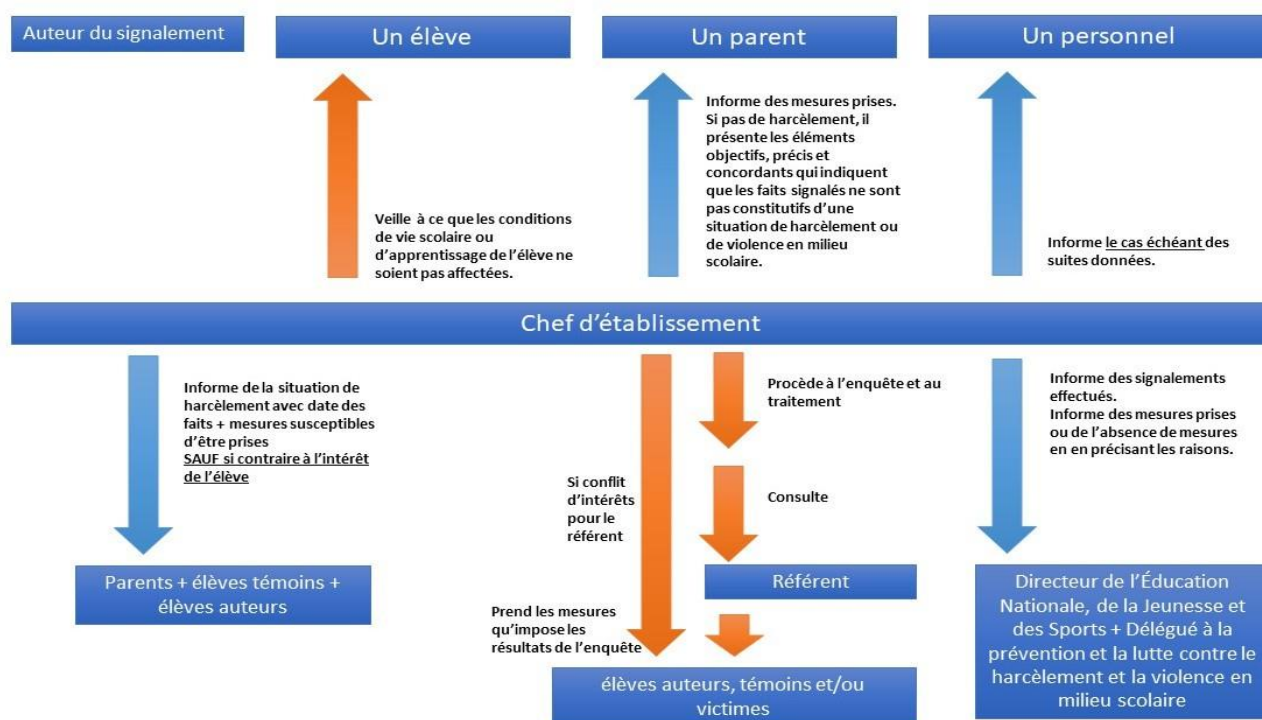
Dans un premier temps, l'élève victime est entendu pour recueillir son témoignage.

Puis, la direction de l'école mène des entretiens avec les auteurs présumés et les témoins afin de disposer de faits clairs et d'avoir une vision contradictoire de la situation.

Cette phase est suivie, généralement et sauf quand cela n'est pas possible, d'un dialogue entre les personnes concernées pour une prise de conscience de chacun et un règlement de la situation sur le long terme.

Il y a punition ou sanction quand cela est nécessaire, dans l'intérêt de la victime et de l'élève auteur des faits afin de comprendre la gravité de l'acte et apprendre à adopter un comportement responsable et respectueux.

Un travail étroit est réalisé avec les familles qui sont informées et associées au règlement de la situation. De même, un échange permanent est réalisé entre le chef d'établissement et le référent harcèlement durant l'instruction de la situation afin de trouver les meilleures solutions.



Rôles respectifs de chaque intervenant :

Le chef d'établissement :

Le chef d'établissement nomme le référent parmi son personnel.

Conformément à la loi n°1.513 du 03/12/2021 :

- Le chef d'établissement et le ou les référents chargés de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire accusent réception des éléments transmis dans un délai de sept jours calendaires. Le cas échéant, le chef d'établissement informe l'auteur du signalement, des suites qui y auront été réservées.
- Le chef d'établissement prévient les parents du ou des élèves victimes et les parents du ou des auteurs présumés.
- Le chef d'établissement prend toutes les mesures et sanctions nécessaires qu'impose la situation de harcèlement ou de violence.
- Le chef d'établissement est tenu d'informer l'auteur du signalement, des mesures qui, le cas échéant, auront été prises ou susceptibles d'être prises.
- Le chef d'établissement est tenu d'informer les parents du ou des élèves victimes et ceux du ou des auteurs, des mesures qui, le cas échéant, auront été prises ou susceptibles d'être prises.
- Le chef d'établissement informe le Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le délégué à la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, des signalements effectués ainsi que des suites qui y auront été données. Il transmet, à cet effet, tous les éléments nécessaires à l'appréciation de la pertinence de la solution qui aura été proposée pour remédier à la situation de harcèlement ou de violence ou, à défaut, les raisons justifiant l'absence de mesures prises.

Le référent « harcèlement-violence »

Le référent « harcèlement-violence » est l'interlocuteur privilégié de l'élève victime ou témoin de violence, il conseille le chef d'établissement dans le choix des mesures pour faire cesser la situation, et veille à la mise en œuvre des mesures de soutien et d'encadrement des victimes, auteurs et témoins de violence.

Le psychologue scolaire :

Le psychologue scolaire peut recevoir, en sa qualité de personnel psycho-social, un élève qui en fait expressément la demande ou s'il estime que cela s'avère nécessaire.

Il peut ainsi recevoir la victime de même que le ou les auteur(s) des faits.

Il pourra également organiser une médiation entre la victime et le ou les auteur(s).

L'assistante sociale :

L'assistante sociale travaille en étroite collaboration avec le psychologue scolaire. Dans des situations de harcèlement ou de violence, elle peut intervenir dans le cas de problèmes sociaux ou de difficultés relationnelles.

L'infirmière :

L'infirmière recueille le plus souvent, le mal être d'un élève. Elle est vigilante lorsqu'un enfant vient régulièrement à l'infirmerie et lui offre un espace de parole pour savoir si quelque chose ne va pas à l'école. L'infirmière fait ensuite le lien avec le psychologue scolaire, le référent harcèlement et/ou le chef d'établissement lorsqu'elle sent qu'un enfant subit des brimades ou des mises à l'écart répétées.

LES PRISES EN CHARGE DES SITUATIONS :

Des entretiens sont menés avec les auteurs présumés et les victimes. Chaque protagoniste est rencontré plusieurs fois :

- La victime afin d'évaluer la gravité de la situation et recueillir son sentiment. Un suivi pourra être proposé par la psychologue scolaire afin de s'assurer que la situation s'est apaisée.
- L'auteur afin de le sensibiliser et de lui faire prendre conscience de la gravité de ses actes et du mal être causé et lui apprendre à adopter un comportement responsable et respectueux.

Si ces entretiens ne suffisent pas à apaiser les tensions et que les faits se réitèrent, des sanctions seront alors prises dans l'intérêt de la victime et de l'élève auteur des faits.

EVALUATION DU PLAN DE PREVENTION :

En fin d'année scolaire, prenant en compte les données relevées au cours de l'année scolaire par les outils mis à disposition (formulaires complétés par les surveillants et répétiteurs des incidents survenus sur le temps de pause méridien, journal des doléances des parents rapportant des faits de violence survenus au sein de l'établissement, mots des parents, inscrits dans le carnet de liaison, relatifs à des conflits), le référent et le chef d'établissement évaluent la pertinence du plan mis en place et des actions menées. En fonction des constats, des réajustements pourront être réalisés et des accents mis sur les points les plus fragiles.

ANNEXES

1. Baromètre des comportements.
2. Echelle de comportement, punitions et sanctions associées.
3. Harcelomètre
4. Carte de la gentillesse.
5. Ecriture : sujet sur le respect.
6. Fiche de réflexion



BAROMETRE DES COMPORTEMENTS

6 - Harcèlement

**5 - Manque de respect envers
l'adulte**

4 - Bagarre

3 - Coups / violence physique

2 - Insultes / moqueries

1 - Dispute



ANNEXE 2 : ECHELLE DE COMPORTEMENT ET SANCTIONS ASSOCIEES

8 SI PAS DE MODIFICATION DES COMPORTEMENTS SI DESSOUS	AVERTISSEMENT DISCIPLINE
7 RECIDIVE DES COMPORTEMENTS DE 1 A 6	HEURE DE RETENUE
6 INSOLENCE, MANQUE DE RESPECT ENVERS L'ADULTE	- RAPPEL A LA REGLE - FICHE DE REFLEXION - EXCUSES ECRITES - COMMUNICATION ECRITE DANS LE CARNET DE LIAISON.
5 BAGARRE	- RAPPEL A LA REGLE - FICHE DE REFLEXION - TEMPS DE REFLEXION AUTOUR D'UNE LECTURE (EX : « Silence la violence ») PUIS REDACTION - EXCUSES MUTUELLES - COMMUNICATION ECRITE DANS LE CARNET DE LIAISON.
4 COUPS	- RAPPEL A LA REGLE - EXCUSES - TEMPS ET/OU FICHE DE REFLEXION - COMMUNICATION ORALE AUX PARENTS ET ECRITE DANS LE CARNET DE LIAISON SI NECESSAIRE.
3 DEGRADATION DE MATERIEL	- RAPPEL A LA REGLE - TEMPS ET/OU FICHE DE REFLEXION - COMMUNICATION ORALE AUX PARENTS ET/OU ECRITE DANS LE CARNET DE LIAISON SI NECESSAIRE.
2 INSULTES, MOQUERIES, DISPUTES	- RAPPEL A LA REGLE - TEMPS ET/OU FICHE DE REFLEXION - EXCUSES - COMMUNICATION ORALE OU ECRITE SI NECESSAIRE
1 ENNUI SES CAMARADES	- RAPPEL A LA REGLE

Annexe 3 : HARCELOMETRE

LE HARCELOMETRE

pour apprendre à repérer :
les comportements violents et malsains mais aussi les bons comportements.

Ce camarade / cette personne :

CES COMPORTEMENTS SONT SAINS

Vous vous respectez l'un et l'autre. Même s'il vous arrive
de vous disputer,
tu n'as pas peur.

CES COMPORTEMENTS SONT INACCEPTABLES

Ce qu'il se passe n'est pas normal,
tu n'as pas à le supporter.
Ce n'est pas non plus de ta faute.

Si au moins l'un de ces
comportements se répète :
tu es victime de harcèlement.

Cette situation peut changer
et tu peux te faire aider.
Ne reste pas seul !
Cela pourrait avoir de
graves répercussions
sur ta santé et ta scolarité.

POUR TE FAIRE AIDER :

➡ Parles-en à un adulte
de confiance

➡ Contacte le référent
harcèlement : Sabrina LECHNER

➡ Appelle le n°
suivant :

98 98 96 96

Il est ouvert 24h/24
et 7j/7

Respecte mes goûts, mes besoins,
mes choix.

Me permet d'être à l'aise quand je
suis avec lui / elle.

Est content pour moi lorsque je
me sens épanoui.

Est passif, ne réagit pas lorsque
j'ai besoin d'aide.

Me critique et me juge en
permanence.

M'exclut, me met volontairement
à l'écart.

Se moque de moi, me donne des
surnoms méchants.

Lance des rumeurs sur moi.

Publie des choses qui me
rabaissent sur les réseaux sociaux.

Me force à faire des choses dont je
n'ai pas envie, me fait du chantage,
me menace.

Me fait des coups bas, m'humilie
en public, m'insulte.

Me vole, me détériore et/ou me
rackette mes affaires.

Me bouscule violemment, me
frappe, m'agresse.



ANNEXE 4 : CARTE DE LA GENTILLESSE



Dire
bonjour, être

Avoir le
sourire



Aider dans la
maison ou la
classe sans que
personne ne le
demande



Tenir la porte
pour quelqu'un



Faire un
compliment
sincère à trois
personnes

Ecrire un mot de
remerciement



Proposer à
quelqu'un qui
semble seul de
manger ou jouer
ensemble



Faire un câlin à
quelqu'un de
proche

Partager/
prêter une chose
qui tient à cœur



Offrir un bouquet
de fleurs cueillies
à une personne au
hasard



Lire une histoire
à un plus petit
que soi



S'excuser auprès
de quelqu'un
qu'on a blessé



Donner des
affaires à une
association

Défendre
quelqu'un qui est
malmené par
d'autres



Organiser une
collecte de dons
pour une action
caritative

Préparer une
surprise
agréable à une
personne
appréciée



ANNEXE 5 : ECRITURE SUR LE RESPECT

Activité 1 : Le respect des autres

Objectifs :

- Prendre conscience des notions de droits et de devoirs. Réfléchir à la notion de respect et aux règles de la vie collective : la réponse est complexe, il ne suffit pas de penser « c'est bien » ou « c'est mal », « c'est permis » ou « ce n'est pas permis ».
- Argumenter son point de vue.

Document vidéo à regarder : <https://www.youtube.com/watch?v=nu8vRTr5Uq4>

Le respect, c'est : Ecouter les autres et les encourager à s'exprimer - Être poli et courtois. - Être honnête. - Tenir ses promesses. - Être ponctuel autant que possible. Ne pas blesser les autres par notre comportement ou par nos paroles. - Essayer de comprendre les opinions des autres et leurs raisons. - Ne pas dénigrer leurs activités ou leurs projets. - Choisir des sujets de conversation pertinents et éviter les sujets qui pourraient être | offensants pour les autres. - À moins que ce ne soit vraiment nécessaire, ne pas dire du mal des autres. - Avoir un esprit ouvert, discuter sans se disputer, éviter les conflits inutiles. - Ne pas hausser le ton, sauf lorsque c'est vraiment nécessaire. - Être humble, sans fausse modestie. - Saluer et serrer la main en regardant l'autre dans les yeux et en souriant. - Garder les lieux propres et accueillants. Prendre soin de soi extérieurement et intérieurement. - Accorder aux autres de la considération et être bienveillant envers eux. - Être tolérant, accepter les autres tels qu'ils sont. - Être généreux, accorder aux autres de l'attention, être disponible. - S'intéresser aux autres, à leur vie.

Travail à faire dans le cahier : Dans la liste qui précède, relevez les propositions (au moins trois) qui correspondent le mieux à votre définition du respect. A partir de ces idées, écrivez un petit texte argumenté (idées + exemples, 8 à 10 lignes) afin de **décrire ce que le respect représente pour vous**, comme l'ont fait les élèves de la vidéo (vous ferez mieux, j'en suis persuadé !).

Coup de pouce :

- Pour argumenter votre point de vue, vous pouvez appuyer vos idées sur des exemples ou des situations précises que vous aurez puisés dans votre vie personnelle.
- Faites attention à la précision du vocabulaire et à la qualité des explications car le but est de convaincre.
- **Proposition pour débiter le paragraphe :** « Pour moi, le respect c'est (...) car (...).

